CATSUF

Collectif Ambulancier des Transports Sanitaires et d'Urgences

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 2019-008

LE TRANSPORT SANITAIRE AU BORD DE L'EFFONDREMENT A L'ISSU DE LA CRISE SANITAIRE

Les propositions du CATSUF pour sauver la profession

LE TATRE. le 25 avril 2020

Le CATSUF a interpellé le Président de la République, le Premier Ministre et le Ministre de la Santé concernant la situation de la profession à l'approche de la sortie du confinement. Une copie du mail envoyé a également été transmis à l'ensemble des parlementaires (députés et sénateurs).

Nous avons demandé, avec insistance, des actions fortes à destination de notre profession qui est en souffrance.

En effet, les entreprises de transports sanitaires ont une baisse d'activité (et donc de chiffre d'affaire) de 50 à 90 % (moyenne nationale) malgré les prises en charges liées au COVID-19.

De plus, ces prises en charge liés à la crise sanitaire entraîne des sur-coûts de fonctionnement important (et par voie de conséquence, une baisse de rentabilité). Ils sont liés au manque de matériel et/ou au matériel inadapté attribué par le Ministère obligeant les entreprises à se fournir par eux même et à leurs frais pour protéger de manière adéquat leurs collaborateurs.

Enfin, de nombreuses entreprises ont mis en place du chômage partiel et les salariés voient une baisse importante de leur rémunération.

Cette situation va entraîner à coup sûr la faillite de plusieurs entreprises et de la casse sociale. Le CATSUF n'a pas oublié les promesses du Président de la République assurant qu'il n'y aurai pas de casse sociale, ni de disparition d'entreprise à l'issu de la crise sanitaire ; que pour ce faire, il serait mis les moyens financiers.

De plus, malgré cette baisse d'activité, nous sommes quotidiennement mobilisé pour prendre en charge des patients malades ou suspectés de l'être. Nous sommes à leur contact direct et de très nombreux ambulanciers ont peurs pour leur santé et celle de leurs familles.

Le Gouvernement a annoncé une prime pour les personnels mobilisés sur le COVID-19 et la reconnaissance de cette maladie comme maladie professionnelle.

Or les ambulanciers (privés comme publique qui sont des professionnels de santé au titre de la loi) ne sont pas concerné par ces annonces ? Pour quels raisons ? Sommes nous des



Collectif Ambulancier des Transports Sanitaires et d'Urgences

professionnels de santé uniquement quand cela est à l'avantage de l'État ?

Nous demandons des actes forts de la part du Gouvernement à destination de l'ensemble de la profession.

Nous recommandons la mise en place, pendant cette période de crise, des mesures suivantes :

- > A destination des entreprises
- → l'ANNULATION de charge (salariale et patronale) à compter du 15 mars et ce jusqu'à 1,5 mois après le déconfinement (soit à l'heure actuelle jusqu'à fin juin)
- → le VERSEMENT d'un supplément « COVID-19 » de 50€ par transport de patient contaminé ou suspecté d'être contaminé au COVID-19. Cette demande est justifiée par un temps de prise en charge et de désinfection beaucoup plus long ainsi qu'une rigueur accrue (une ambulance est mobilisé 2 à 3 fois plus longtemps qu'en temps normal)
- → la SUSPENSION puis le report de toutes les échéances d'emprunt des entreprises du secteurs
 - A destination des salariés
- → la RECONNAISSANCE comme maladie professionnelle de tous les ambulanciers atteints par le COVID-19 et ce dès le début de l'épidémie
- → le VERSEMENT, par l'État, d'une prime « COVID-19 » d'un montant de 250€/mois/ambulancier pour les départements les moins touchés et de 500€/mois/ambulancier pour les départements les plus mobilisés net de charge et d'impôt à compter du 15 mars et ce jusqu'à 1,5 mois après le déconfinement (soit à l'heure actuelle jusqu'à fin juin)
- → l'ATTRIBUTION, par l'État, d'un crédit d'impôt de 100€/mois/salarié pour l'intégralité de la période de crise sanitaire (soit actuellement du 15 mars au 11 mai) pour contribuer au financement des frais de transport (les ambulanciers privés n'ont pas été bénéficiaire du dispositif du groupe TOTAL)

Ces mesures sont de nature à montrer un geste fort de l'État envers les ambulanciers. Elles affirmeront, de façon importante et concrète, la reconnaissance du Gouvernement du statut de professionnel de santé des ambulanciers comme l'a manifesté le Président de la République lors de ces discours.

Toute l'équipe du CATSUF est mobilisé au quotidien pour défendre les Ambulanciers de France !

Le Bureau National et les représentants locaux